



PROCEDURE D'ADHESION ANACOFI - ASSURANCES

Veillez trouver ci-dessous le descriptif précis des différentes étapes de la procédure d'adhésion à l'ANACOFI-ASSURANCES:

Si vous n'êtes pas membres d'un réseau ou d'une association membre ou confédéré de l'ANACOFI, vous avez l'obligation d'adhérer à l'ANACOFI (association mère).

Les formulaires d'adhésion pour chaque association sont mis à disposition sur le site web de l'ANACOFI : <http://www.anacofi.asso.fr/fr/article/general/adherer---renouveler-37.html>

A Retenir :

- Il est nécessaire de nous faire parvenir votre dossier COMPLET au minimum **1 semaine** avant la date du Conseil (précisé sur l'accueil du site internet) afin que nous puissions revenir vers vous s'il manque des éléments.
- N° ORIAS est devenu le numéro unique pour les courtiers en assurance, IOBSP et les CIF.

L'admission du candidat est approuvée par le Conseil d'administration, ou par une commission d'admission, constituée par le Conseil d'administration et présidée par un des membres du bureau (le Président, le Secrétaire général ou le Vice-Président). La composition de cette commission pourra varier au gré des décisions du Conseil d'Administration.

Information décision du conseil d'administration ou commission d'admission :

Pour les dossiers acceptés :

- Un e-mail vous sera envoyé pour vous notifier l'acceptation de votre dossier
- Votre espace adhérent sera créé par la suite.

Pour les dossiers refusés :

- Le refus du conseil d'administration ou commission d'admission vous sera adressé par courrier postal
- Votre dossier pourra être présenté uniquement 3 fois au conseil d'administration ou la commission d'admission.

Cotisations :

Interne :

- Entre 275€ et 1100€ pour la cotisation ANACOFI (selon critères détaillés dans le formulaire)
- Entre 25€ et 100€ pour la cotisation ANACOFI-ASSURANCES (selon critères détaillés dans le formulaire)

Externe :

Pour information, il convient de ne pas oublier la contribution ACPR au titre du courtage et/ou d'IOB s'élevant à 150€/an et également la cotisation de l'ORIAS de 25€/ catégorie (Courtage, IOBPSP et CIF).

ORIAS :



Vous devez être déjà enregistré dans une catégorie IARD au sein de l'ORIAS.

Obligations de Formation ASSURANCES :



A partir de février 2019, vous devrez réaliser 15h de formation en ASSURANCES par an.

L'ANACOFI-ASSURANCES met à disposition de nombreux modules :

<http://www.formations-anacofi.fr/>

MENTION OBLIGATOIRE K-BIS

Intermédiation en assurance

Dans la rubrique « Activités principales » :

- L'article R.511-2 I 1° du code des assurances dispose que le courtier doit être immatriculé au registre du commerce et des sociétés pour l'activité de « *courtage d'assurance* ».
- L'ORIAS accepte également la mention « *courtier d'assurance* ».

Les autres catégories (agents généraux et mandataires) n'ont pas l'obligation de faire apparaître cette activité sur le K-Bis.

Contact RC PRO pour les membres ou futurs membres de l'ANACOFI :

Afin de bénéficier d'un tarif préférentiel par le biais de l'association, merci de contacter l'un des courtiers ou assureurs qui ont bâti des contrats spécifiques pour nos membres :

- ORIA (CHARTIS) contrat groupe, tel : 01 34 04 03 03
- AON FRANCE contrat groupe, tel: 01 47 83 08 78
- BDJ: Melinda ALVES, souscription + sinistre, tel : 01 56 37 01 77
- ADD VALUE ASSURANCES (Intercaution Assurances) (pas de contrat groupe mais 5 compagnies RC référencées, tel : 01 30 10 18 43) - 2 boulevard de la gare, 95210 St Gratien.
- CGPA : 01 44 01 00 80.
- GALIAN: service commercial : 0 820 87 60 00
- MATRISK : Florent Francesconi, tel : 01 79 36 05 12

CES COURTIERs RC PRO NE SONT PAS EXCLUSIFS, NOUS ACCEPTONS TOUTES LES RC PRO ASSURANT L'ACTIVITE CONCERNEE.



Contact ANACOFI/ ANACOFI-CIF et ANACOFI-SASU

PERSONNELS SALARIES INTERNES	FONCTION	COORDONNEES
<u>PERMANENCE ADHERENTS :</u>		<u>01 53 25 50 80/</u> anacofi@anacofi.asso.fr
Doriane CRETEL	Responsable Relations Adhérents et Permanence	01 53 25 50 80/ d.cretel@anacofi.asso.fr
Emilie HEITZ	Assistante Relations Adhérents et Permanence	01 53 25 50 80 / e.heitz@anacofi.asso.fr
Julie BRUN –ROPERT	Responsable Formations	01 53 25 50 85 / j.brun@anacofi.asso.fr
Maud GUILLERMIN	Assistante Formation	01 53 25 50 82 / m.guillermin@anacofi.asso.fr
<u>PERMANENCE JURIDIQUE :</u>		<u>01 40 02 96 53</u>
Deborah PEROU	Responsable juridique	d.perou@anacofi.asso.fr
Audray NJITCHOUA	Juriste	a.njitchoua@anacofi.asso.fr
Randolph AMILCAR	Juriste/Contrôleur ANACOFI-CIF	01 40 02 05 47/ r.amilcar@anacofi.asso.fr
Anaïs DENANCÉ	Contrôleuse Anacofi-Cif	01 40 02 96 52 / a.denance@anacofi.asso.fr
Gérard DOUIN	Contrôleur Ile de France Anacofi-Cif	gerarddouin@aol.com
Julie KLEIN	Contrôleuse Anacofi-Cif	01 40 02 05 49 / j.klein@anacofi.asso.fr
Ophélie BEAUVOIS	Contrôleuse Générale Anacofi-Cif	01 40 02 05 47/ o.beauvois@anacofi.asso.fr
Leïla BETHY	Contrôleur Anacofi-Cif	l.bethy@anacofi.asso.fr
Stéphane LION	Contrôleur Anacofi-Cif	s.lion@anacofi.asso.fr
Derek DUKE	Contrôleur Anacofi-Cif	d.duke@anacofi.asso.fr
Sonia LAVIGNE	Comptabilité et Administratif (facturation)	01 40 02 00 80 / s.lavigne@anacofi.asso.fr
Cécile OLIO	Assistante Partenariat	01 53 25 50 87 / c.olio@anacofi.asso.fr
Carine LIONNET	Relations Partenaires, universités, référencement	01 40 02 96 51/ c.lionnet@anacofi.asso.fr
Pierre CASSAGNE	ANACOFI SERVICES / Notation	p.cassagnes@anacofi.asso.fr
Marie LALANDE	Secrétaire de Direction	m.lalande@anacofi.asso.fr